

Cabinet Bureau de la Sécurité Section Ordre Public

Rouen, le - 5 0CT. 2020

Monsieur le Député,

Par un courrier en date du 4 août 2020, vous m'avez fait part de votre sentiment sur l'activité des services de la police nationale dans le district du Havre et en particulier dans la commune de Harfleur, liée, selon vous, à un problème d'effectifs.

En réponse, je souhaite vous informer qu'à l'instar d'autres grandes villes, le district du Havre a bénéficié de la mise en place d'un Quartier de Reconquête Républicaine à compter du 1^{er} janvier 2019. Des effectifs supplémentaires ont ainsi été engagés en ciblant notamment la lutte contre les rodéos urbains et contre les trafics de stupéfiants.

Au 1^{er} septembre 2020, sur un effectif départemental de 1 759 fonctionnaires de police, 461 sont affectés sur la circonscription de sécurité publique (CSP) du Havre. En 2019, sur la CSP du Havre, le délai moyen d'intervention était de 20 minutes, délai qui est totalement dans la norme nationale.

Par ailleurs, la police de la sécurité du quotidien, qui est une politique publique prioritaire du Ministère de l'Intérieur, a été déclinée sur le territoire de la CSP du Havre par la direction départementale de la sécurité publique (DDSP). Dans ce cadre, il est à souligner que plusieurs Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) ont été constitués sur le territoire de la commune d'Harfleur.

De bons résultats ont ainsi été obtenus afin d'assurer la tranquillité publique en centre-ville. Plusieurs trafics de stupéfiants ont en effet été démantelés en 2019 et en 2020 grâce à la bonne coordination entre la mairie du Havre et les forces de l'ordre.

Je profite de cette occasion pour souligner que le développement de la vidéo protection sur le territoire de la commune de Harfleur constituerait également un outil efficace dans la lutte contre la délinquance.

Monsieur Jean-Paul LECOQ député de la Seine-Maritime 12 rue Michel Gautier 76600 LE HAVRE

Préfecture de la Seine-Maritime 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX Standard : 02 32 76 50 00

Courriel: pref-cabinet-ordrepublic@seine-maritime.gouv.fr

Sur la CSP du Havre, en 2019, 63 faits liés aux trafics de stupéfiants ont ainsi été élucidés amenant au placement en garde à vue de 93 personnes. Depuis le début de l'année 2020, ce sont 39 faits de trafics de stupéfiants qui ont été élucidés sur cette CSP amenant au placement en garde à vue de 40 personnes.

Parallèlement, il est à souligner, depuis 2018, l'extrême mobilisation des effectifs policiers afin de maintenir l'ordre public lors des nombreux mouvements sociaux ce qui a fortement impacté l'activité des services. Ainsi, sur cette période, 68 636 heures de travail ont été nécessaires, sans compter les unités CRS ou les escadrons de gendarmerie mobile (EGM) afin de maintenir l'ordre public, ce qui représente une augmentation considérable de l'activité des services de police sur la CSP du Havre.

Un travail a également été engagé par les forces de l'ordre et les collectivités durant la période de confinement sur les violences intrafamiliales.

D'autre part, vous regrettez la nécessité de recruter des compagnies de sécurité privée afin de sécuriser les grands évènements mais la police nationale n'a pas vocation à assurer cette mission lors de manifestations organisées par les collectivités ou les organisations privées.

Je peux vous assurer que les services de police s'engagent au quotidien pour assurer la sécurité des personnes et des biens et que tant les responsables de la police nationale dans le district que la sous-préfète du Havre sont à la disposition des élus locaux pour évoquer les sujets de sécurité en tant que de besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

sin a very

Pierre-André DURAND